MUNICIPALITE
DE
NOVALLES

Au Conseil Général de et à
Novalles

Séance du Conseil Général du 20 novembre 2026

Délégué de la Municipalité : Serge Kobi

Préavis municipal n° 09/2026

relatif au budget communal 2027

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

La Municipalité soumet à l'approbation des membres du Conseil général le budget communal pour l'année 2027 avec le résultat suivant :

Charges	CHF 657'462.10
Revenus	CHF 640'416.30
Excédent de charges	CHF 17'045.80

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous prions de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE NOVALLES

- Sur proposition de la Municipalité
- Ayant pris connaissance du préavis municipal n° 09/2026
- Entendu le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- D'accepter le budget communal 2027 tel que présenté laissant apparaître un excédent de charges de CHF 17'045.80.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 3 novembre 2026.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

S. Kobi

La Secrétaire

M. Bron

Annexes : budget 2027 et compte des investissements